

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 5 octobre 2009

Convocation du : 29 septembre 2009

Objet : Gestion des locaux de la pépinière d'entreprises. Convention avec la SARL Kironome.

L'an deux mille neuf, le cinq octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Martine Barbet

Etaient présents : R. Fournel, M. Barthélémy, A.Meier, G. Jullien, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R. Basset, M. Barbet, J-F Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, P. Schiazza, B. Faure, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Claudette Mezière
Francis Reynaud remplacé par Michel Lonni
Raymond Uzès remplacé par Brigitte Soulat
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud Salgado

Le Vice-Président, Jean-Claude Salles, chargé du Développement Economique expose aux membres du conseil communautaire que l'atelier Le Moulin à Aspres sur Buëch libéré par la Société Le Rocher de Longeagne, a fait l'objet d'une demande de location par la Sarl le Kironome.

L'objectif est de définir les conditions d'occupation du local mis à disposition.

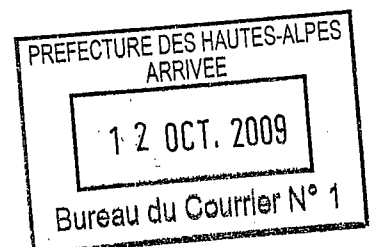
La durée de la convention est prévue pour 23 mois.

Le loyer perçu en contrepartie s'élève à 160 € HT / mois.

Le Vice-Président soumet cette convention à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention avec la Sarl Kironome pour la location de l'atelier Le Moulin à Aspres sur Buëch, et autorise le Président à la signer.

votants : 21
pour : 21
abstention : 0
contre : 0



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mescle

